conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version Date de révision: 27.09.2024 1.1

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

21.07.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MasterKure 82WB

: 00000000050190741 Code du produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Produit chimique pour la construction

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Master Builders Solutions France S.A.S. Société

10, rue des Cévennes

91090 Lisses

Téléphone : +33169475000

Téléfax : +33160860632

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : product-safety@masterbuilders.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ChemTel: +1-813-248-0585

Numéro National d'Appel en

cas d'Urgence

: numéro Orfila (INRS): +33-1-45-42-59-59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.07.2020 1.1 27.09.2024 Date de la première version publiée:

21.07.2020

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Emulsion à base de:

paraffine cire dans l'eau

Composants

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : Repos, air frais.

Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en mainte-

nant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par

un ophtalmologue

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version Date de révision: 27.09.2024 1.1

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

21.07.2020

En cas d'ingestion

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

d'eau, secours médical.

Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation

provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémen-

> taires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la

section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Movens d'extinction inappro: :

priés

iet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan- :

gereux

fumées

vapeurs nocives

Oxydes de carbone oxydes d'azote noir de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

tion.

Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformé-

ment aux réglementations officielles locales.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version 1.1

Date de révision: 27.09.2024

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

od oz 2020

21.07.2020

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la ré-

glementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.

Eviter le contact avec la peau. Assurer une ventilation adéquate.

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière

nécessaire.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Le produit n'est ni auto-inflammable, ni comburant, ni explo-

sible.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se la-

ver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version 1.1

Date de révision: 27.09.2024

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

21.07.2020

rayons de soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis

mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à

monture) (p.ex. EN 166)

Protection des mains

Remarques

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374): caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode

d'emploi des producteurs.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activi-

té et d'exposition.

Protection respiratoire Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

> Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols. Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Eviter l'exposition au produit.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version 1.1

Date de révision: 27.09.2024

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

21.07.2020

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Émulsion

Couleur : blanc

Odeur : faiblement aromatique

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : non inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non applicable

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

Température d'auto-

inflammation

non déterminé

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

pH : 9,0

Viscosité

Viscosité, dynamique : 700 mPa.s (20 °C)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version 1.1

Date de révision: 27.09.2024

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

21.07.2020

Viscosité, cinématique

Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,9840 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : non comburant

Auto-inflammation : Non pertinent

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version Date de 1.1 27.09.20

Date de révision: Numéro de la FDS: 27.09.2024 000000745204

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.07.2020 000000745204 Date de la première version publiée:

21.07.2020

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

Agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version 1.1

Date de révision: 27.09.2024

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

21.07.2020

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. L'information fournie est basée sur les données des compo-

sants et de la toxicologie de produits similaires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version D 1.1 2

Date de révision: 27.09.2024

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

21.07.2020

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs compo-

sants, ce produit n'est pas considéré comme facilement bio-

dégradable selon la classification de l'OCDE.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Le produit ne contient pas de substances listées

dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des subs-

tances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans

contrôle.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version 1.1

Date de révision: 27.09.2024

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

21.07.2020

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions nationales et locales doivent être respec-

tées.

Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

En conformité avec le catalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'élimina-

teur/le producteur/les autorités.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;

ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer

comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.07.2020 1.1 27.09.2024 Date de la première version publiée:

21.07.2020

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Non applicable

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des

substances dangereuses (UE)

non

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version Date de révision: 27.09.2024

Numéro de la FDS: 000000745204

Date de dernière parution: 21.07.2020 Date de la première version publiée:

21.07.2020

(R-461-3, France)

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B cée (R4624-23)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MasterKure 82WB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.07.2020 1.1 27.09.2024 Date de la première version publiée:

21.07.2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR